

PROCÉDURES COMMISSIONS DU 3^e CYCLE DE MÉDECINE : LES AGRÉMENTS



- Lancement de la campagne d'agrément :
 - Phase socle (P1)
 - Phase d'approfondissement (P2)
 - Phase de consolidation (P3) / Docteurs Juniors

commission.3emecycle.med@univ-tours.fr → envoie un mail à la liste de diffusion "affairesmedicalescentre" + aux coordonnateurs locaux des spécialités + aux internes référents des spécialités

Aucun mail n'est envoyé individuellement aux chefs de services, il incombe aux affaires médicales des établissements de santé et aux coordonnateurs d'assurer le suivi des agréments en cours et de faire le lien avec les services qui doivent être agréés.

Les documents sont également mis à jour et disponibles sur le [site de l'ARS Centre-Val de Loire](#)

Tout changement de chefferie entraîne une nouvelle demande d'agrément au nom du nouveau chef de service



- Date limite d'envoi des dossiers à :
 - commission.3emecycle.med@univ-tours.fr (toutes spécialités hors médecine générale)
 - med-gen-commission.agrement@univ-tours.fr (uniquement pour la médecine générale)
- Envoi des dossiers reçus aux coordonnateurs et référents des internes pour avis

Les coordonnateurs et référents des internes ont 2 mois pour retourner leur avis à la commission du 3^e cycle. Ces 2 mois leur permettent de se rendre dans les services si nécessaire. Toute proposition de refus d'agrément doit être argumentée par lettre circonstanciée faisant état d'éléments objectifs et suivie d'une visite sur site



- **Commission d'agrément** → début des agréments au semestre suivant → novembre
- 1^{er} agrément = 1 an
- Renouvellement d'agrément = 5 ans
- Seuls les refus d'agrément sont notifiés par mail
- La liste des agréments est mise à jour et publiée sur le [site de l'ARS Centre-Val de Loire](#) au cours de l'été